MAISON DE LA FORET
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

Communiqué de presse / Bordeaux, 11 septembre 2017

Faudra-t-il une nouvelle catastrophe sanitaire pour que l'État réagisse ?

Malgré l'expérience de la crise des scolytes qui a détruit 40 000 ha et dont la reconstitution a coûté 36 millions d'euros, le Fonds Phyto-forêt créé à l'initiative du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest n'est toujours pas reconnu par l'État. Dès lors, en cas d'attaque sanitaire, l'État restera responsable.

L'été caniculaire qui fut meurtrier pour la forêt, nous rappelle qu'elle est menacée par 3 risques majeurs (si l'on écarte les dégâts de gibier) : les incendies, les tempêtes, le risque sanitaire… seul ce dernier n'étant pas assurable.

- Pour lutter contre le risque de **feu**, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest s'est très tôt organisé en misant sur la prévention. L'action de la DFCI, associée à celle des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), donne les bons résultats que l'on connait.
- La prévention des **tempêtes** étant quasi-impossible, le SYSSO a travaillé principalement sur la reconstitution, par le biais de l'assurance.
- Le **risque sanitaire** existe depuis longtemps. Il ne cesse de se développer ces dernières années (changement climatique, peuplements jeunes suite aux tempêtes, mondialisation des échanges et des flux notamment de bois…).

Compte tenu des enjeux sanitaires, le SYSSO a créé en 2012 la Caisse Phyto-Forêt, organisme regroupant le Syndicat des Sylviculteurs, le CRPF, la DFCI, les ETF, Coopératives, Communes forestières, l'ONF, et même les chasseurs… toute la filière solidaire, sauf les industriels du bois.

Conçue pour porter des actions collectives : **la Caisse Phyto-Forêt**

Lors de sa création, la Caisse Phyto-Forêt a reçu de la part des sylviculteurs un apport de 200 000 € affectés à 3 missions :

- surveillance (satellites, visites… en complément avec les services de l'État)
- recherche (traitement contre le fomes des résineux, traitement des vergers à graines…)
- communication/information (organisation de réunions, diffusion d'un bulletin)

Conçu pour des actions individuelles : le Fonds Phyto-forêt

Créé en complément de la caisse, il est destiné à la mutualisation des coûts de la lutte phyto-sanitaire en cas d'attaques sanitaires (le nématode par exemple présent au Portugal, en Espagne, et dont la dissémination menace les forêts du Sud-Ouest de la France).

Les propriétaires forestiers étant juridiquement et financièrement responsables, le but du Fonds est de mutualiser cette lutte, car, sans aide, le sylviculteur sinistré, ne pourrait assumer les coûts de la lutte.

Depuis le 1er janvier 2016, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest a lancé ce Fonds. Plus de 3 700 sylviculteurs - représentant 315 000 ha - y ont volontairement cotisé. Aujourd'hui le Fonds est doté de plus de 230 000 €. Cette initiative originale n'est pourtant toujours pas reconnue par l'État.

Un silence incompréhensible face à un danger annoncé

Alors que depuis plus de 2 ans et demi les sylviculteurs demandent cette reconnaissance, l'État n'a toujours pas pris leur demande en compte… une inertie incompréhensible pour les forestiers qui ont créé un dispositif adapté au risque, mais dont le fonctionnement est bloqué au niveau ministériel.

Faudra-t-il une nouvelle catastrophe sanitaire pour que l'État réagisse ?

Contact Presse :
Christian PINAUDEAU
Maison de la Forêt
Tél : 05.57.85.40.13
Mail : c.pinaudeau@maisondelaforet.fr

MAISON
DE LA FORET
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS
DU SUD-OUEST